

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Séance du : 1^{er} juillet 2019

Convocation du : 24 juin 2019

Objet : : Tarifs du Veyn'Art à compter du 1^{er} juillet 2019.

L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à Veynes sous la présidence de M. René MOREAU, premier vice-Président, assisté de Mme Françoise Pinet, secrétaire.

Etaient présents : F. Pinet, S. Simion, A. Froget, T. Fodera, M. Barthelemy, B. Lapeyre, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, M. Truc, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF. Contoz, F. Galmiche, J. Revoux, JM. Gueyraud, JP Gauthier, JP Briouille, P. Schiazza, R. Moreau, M. Gaudy, J. Bourbousse, N. Ferrere, J. Marcellin, B. Saudemont.

Excusés : J-M. Bernard, J. Francou, JP. Bellet, R. Aquino, S. Osinga, M. Mescle, T. Gau, JC Vallier, JP Artigues, F. Darini, M. Gaignaire, F. Gatounes

JC Vallier a été remplacé par son suppléant Jean-Pierre Gauthier

Pouvoirs : Thierry Gau absent a donné pouvoir à Maurice Chautant
Franck Gatounes absent a donné pouvoir à Fabien Gascard

M. MOREAU, 1^{er} vice-Président, présente le sujet : il invite les délégués à prendre connaissance des tarifs du Veyn'art, identiques à ceux de 2018 mais incluant un nouveau trajet et une proposition de billet combiné incluant une visite de l'écomusée du cheminot veynois à tarif préférentiel (calqué sur le tarif groupe), ainsi enfin que du panier repas vendu pour l'occasion.

Après avoir apporté des réponses aux demandes d'explication et précisé l'ajout du trajet Embrun-Sisteron, M. MOREAU soumet les tarifs indiqués ci-dessous au vote communautaire.

Tarifs du Veyn'Art à compter du 1^{er} juillet 2019

Tarif Adulte		Tarif enfant 4-12 ans (gratuit -4 ans)		Forfait famille 2 adultes + 2 enfants	Tarif Réduit - 20 % (Adhérents MGEN)	
<i>Aller simple</i>	<i>Aller-retour</i>	<i>Aller simple</i>	<i>Aller-retour</i>	<i>Aller-retour</i>	<i>Aller simple</i>	<i>Aller-retour</i>
□ 5€	□ 8€	□ 2€	□ 4€	□ 23€	-	-

<i>D'une gare à l'autre</i>							
<i>D'une gare à l'autre (trajet doublé)</i>	10€	16€	4€	8€	46€	-	-
Forfait Demi-Journée : <i>Embrun – Briançon Sisteron – Veynes</i>	<input type="checkbox"/> 12€	<input type="checkbox"/> 20€	<input type="checkbox"/> 6€	<input type="checkbox"/> 10€	<input type="checkbox"/> 57€	<input type="checkbox"/> 10€	<input type="checkbox"/> 16€
Forfait Demi-Journée : <i>Veynes – Embrun Veynes – Clelles Veynes – Die Die - Valence</i>	<input type="checkbox"/> 14€	<input type="checkbox"/> 25€	<input type="checkbox"/> 7€	<input type="checkbox"/> 12,5€	<input type="checkbox"/> 65€	<input type="checkbox"/> 12€	<input type="checkbox"/> 20€
Forfait Journée : <i>Veynes ↔ Briançon Veynes ↔ Valence Veynes ↔ Grenoble Embrun ↔ Clelles Embrun ↔ Sisteron Gap ↔ Crest Marseille → Veynes Sisteron → Die</i>	<input type="checkbox"/> 40€	<input type="checkbox"/> 20€	<input type="checkbox"/> 95€	<input type="checkbox"/> 32,5€			
Forfait Journée : <i>Veynes ↔ Crest Veynes ↔ Saint-Georges de Commiers</i>	<input type="checkbox"/> 35€	<input type="checkbox"/> 17,5€	<input type="checkbox"/> 80€	<input type="checkbox"/> 27,5€			
Forfait Journée : <i>Sisteron ↔ Grenoble Sisteron ↔ Crest</i>	50€	25€	130€	40€			

A l'unanimité, le Conseil approuve :

- Le tarif des billets de circulation du Veyn'Art incluant le nouveau trajet Embrun-Sisteron
- La création d'un forfait combinant un trajet du Veyn'art à une visite de l'écomusée du cheminot veynois au tarif préférentiel de 3 € à ajouter au coût du trajet.
- Le tarif du panier repas vendu à 10,50 € en prévente via la CCBD et à 12 € à bord du Veyn'art par le prestataire retenu.
- La réduction de 20% appliquée au bénéfice des adhérents de la MGEN
- La gratuité appliquée aux bénéficiaires du Pass Carmillon (cheminots actifs ou retraités), en vertu de la convention signée entre la CCBD et le Comité d'Entreprise de la région PACA.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 28 dont 2 pouvoirs	Pour : 28	Abstention : 0	Contre : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20190701-Db71_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

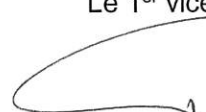
Réception par le préfet : 04/07/2019
Affichage : 13/06/2019

Pour le Président par délégation



Ainsi fait et délibéré à Veynes, les
jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le 1^{er} vice-Président,


René MOREAU